

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L.613-1, L. 631-1 et suivants, L. 712-2 et R . 631-1 et suivants** du Code de l'Éducation ;
- VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics ;
- VU l'arrêté du 19 juillet 2011** relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- VU la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;**
- VU la proposition du Directeur Technique et d'Enseignement de l'école de sages-femmes de Tours concernant les membres du jury d'examens du Diplôme d'État de l'École de sages-femmes de Papeete**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de l'École de sages-femmes de Papeete (Polynésie Française) pour l'année universitaire 2023-2024 sont composés des personnes désignées ci-après :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2ème année D.F.G.S.Ma. 2

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3ème année D.F.G.S.Ma. 3

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 1ère année D.F.A.S.Ma. 1

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 2ème année D.F.A.S.Ma. 2

Président (à Tours) : Franck PERROTIN, Professeur des universités, Praticien hospitalier, Gynécologue-Obstétricien au CHRU de Tours ;

Membres (à Papeete) : Mereana CUITOT, sage-femme enseignante des Licence et Master de Maïeutique ;
Éric GAUDUCHEAU, épidémiologiste et chargé de cours ;
Stéphane SAUGET, gynécologue-obstétricien, Directeur technique de l'École de Sages-femmes de Papeete, chef des services de la maternité du Centre hospitalier de la Polynésie française (C.H.P.f.) et chargé de cours ;
Matha WILLIAMS, sage-femme enseignante transversale, Directrice de l'École de Sages-femmes de Papeete ;
Kayin YAU, sage-femme coordonnateur au C.H.P.f. et responsable de stage.

Suppléante (à Papeete) : Marianne BESNARD, pédiatre néonatalogiste au C.H.P.f. et chargée de cours.

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 26 janvier 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire

The image shows a blue ink signature of Florent Malrieu over a circular official stamp of the University of Tours. The stamp contains the text 'Université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'U' and 'T' logo in the center.

Florent MALRIEU